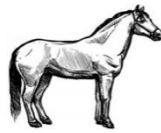


# MFR Bac Professionnel CGEA

CULTIVONS LES RÉUSSITES

## Conduite & Gestion de l'Entreprise Agricole

Support Polyculture Elevage



### Prérequis

**Accès en seconde :** Après une classe de 3<sup>e</sup> ou un CAP ou un CAPA

**Accès en 1<sup>ère</sup> :** Après une classe de seconde professionnelle Polyculture Elevage  
Après un CAPA avec dérogation  
Après une seconde générale ou technologique avec dérogation

**Accès en Terminale :** Après l'obtention d'un autre baccalauréat (dispense des enseignements généraux)

**Délai d'accès :** Rentrée scolaire après entretien de positionnement  
Entre 20 et 28 participants/classe

### Formation

**Statut :** Formation initiale ou apprentissage

**3 couleurs :** **Elevage Bovin – Caprin – Ovin**  
**Hippologie**  
**Soigneur Animalier**

**Durée :** 1900 heures sur 3 ans de formation

**Rythme :** 56 semaines en centre de formation et 58 semaines en entreprise sur les 3 années

**Lieu :** MFR du MARAIS POITEVIN - SANSAIS

### Objectifs

- Maîtriser des techniques de production en polyculture élevage
- Acquérir des connaissances générales, techniques et professionnelles
- Appréhender et respecter les consignes de sécurité en milieu professionnel
- Acquérir une qualification professionnelle agricole de niveau BAC
- Acquérir le niveau requis pour l'installation (capacité professionnelle)
- Acquérir des connaissances liées à l'élevage des animaux
- Être compétent dans la gestion technico-économique d'un élevage
- Maîtriser la conduite des cultures fourragères
- Être capable d'intervenir avec des matériels et d'assurer la maintenance
- Analyser un système de production et propose des projets d'amélioration

**MFR CFA du Marais Poitevin**

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com

# Les capacités professionnelles visées

## Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un système de production

- Définir des actions de préservation ou d'amélioration de l'état des ressources dans un agroécosystème
- Réaliser des choix techniques dans le cadre d'un processus de production

## Assurer la conduite technique des productions

- Réaliser des observations, des suivis et des contrôles
- Réaliser les opérations de conduite dans le cadre d'un système de production

## Mettre en œuvre des activités de valorisation de l'entreprise, de ses produits et services

- Assurer la commercialisation des produits et services de l'entreprise
- Coopérer à des actions collectives sur le territoire

## Gérer le travail dans l'entreprise agricole

- Organiser le travail
- Gérer la main d'œuvre

## Réaliser des opérations de gestion et d'administration de l'entreprise dans son contexte

- Réaliser des opérations de gestion technico-économique et financière
- Assurer la gestion administrative de l'entreprise

## Piloter une entreprise agricole :

- Evaluer le fonctionnement de l'entreprise dans son contexte
- Identifier les pistes d'évolution de l'entreprise

## S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

# Contenu de la formation

## Modules d'enseignement général (14 heures/semaine) :

Français – Mathématiques – Histoire Géographie – Sciences Physiques – Education Socioculturelle – Biologie – Ecologie – Anglais – Education Sportive

## Modules d'enseignement professionnel (18 heures/semaine) :

Zootechne – Agronomie – Agroéquipement – Agroécologie - Gestion – Diagnostic de l'entreprise – EIE Perfectionnement professionnel

## Accompagnement pédagogique (4 heures/semaine) :

Visite d'exploitations agricoles – Travaux Pratiques selon EIE - Interventions et rencontres avec des professionnels - Accompagnement individualisé

## Santé et Sécurité au travail :

Formation SST

## Modalités d'évaluation :

- Sous forme de contrôle continu en cours de formation et d'épreuves terminales, il est délivré si la moyenne générale est supérieure ou égale à 10/20.
- Le Bac Pro CGEA est un diplôme (niveau 4) délivré par le Ministère de l'Agriculture.
- La formation forme un tout et ne peut pas se diviser en blocs de compétence.

## **MFR CFA du Marais Poitevin**

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com

## Méthodes mobilisées

- Visites de structures
- Vidéos - Salons professionnels
- Accompagnement individualisé
- Travaux Pratiques
- Mise en place de projets sur le territoire avec des structures partenaires
- Intervention de professionnels
- Sorties culturelles
- Mobilité internationale
- Participation à des concours professionnels

## Poursuite d'études

### Enseignement supérieur :

BTSA Productions Animales

BTS Analyse, Conduite et Stratégie de l'entreprise...

Certificats de Spécialisation

Licence Professionnelle...

## Débouchés Professionnels

### Installation :

Installation en exploitation agricole – Accès aux aides et accompagnement des jeunes agriculteurs

### Domaine Agricole :

Technicien d'élevage – Salarié Agricole – Chef d'exploitation – Service de remplacement

### Contacts & Responsables de la formation :

Eric Baudouin – Mélanie Pontouis – Damien Belaud

### Référente Handicap

Julie SERVEAU



Accessible aux personnes  
à mobilité réduite



ERASMUS+MFR,  
L'ADDITION GAGNANTE  
POUR TES ÉTUDES!



### MFR CFA du Marais Poitevin

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com

# Règlement financier Apprenti

Conformément aux propositions adoptées par le Conseil d'Administration de la Fédération Territoriale des MFR du Poitou :

Coût	Statut	Classe de 2de Pour 16 semaines de cours		Classe de 1 <sup>ère</sup> Pour 19 semaines de cours		Classe de Terminale Pour 20 semaines de cours	
		Interne	Demi-pensionnaire	Interne	Demi-pensionnaire	Interne	Demi-pensionnaire
Facturation pour une semaine		5 déjeuners 4 dîners 4 nuitées	5 déjeuners	5 déjeuners 4 dîners 4 nuitées	5 déjeuners	5 déjeuners 4 dîners 4 nuitées	5 déjeuners
Restauration/Hébergement Apprenti en entreprise privée		1 272 €	440 €	1 510.50 €	522.50 €	1 590 €	550 €
Restauration/Hébergement Apprenti en entreprise public		2 088 €	680 €	2 479.50 €	807.50 €	2 610 €	850 €
Option soigneur animalier				100 €			
Option hippologie		144 €		331 €		348 €	

Aide financière de l'organisme de compétence versée directement à la MFR **uniquement pour les apprentis en entreprises privées** à hauteur de 6 € / nuitée (nuit + petit déjeuner) et 3 € / repas (déjeuner et dîner)  
La facturation s'actualise en cours d'année en fonction du temps de présence réel dans l'établissement.

## Indiquer ci-dessous votre choix :

- Interne 130.50 € la semaine (9 repas + 4 nuits) soit 13 € la nuitée
- Demi-pensionnaire 42.50 € la semaine (5 repas) soit 8.50 € le repas

## Paiement :

- L'adhésion de 50 €, payable lors de l'inscription est non remboursable en cas de désistement.
- Le règlement des sommes dues pour la pension, sera payé par prélèvement automatique sur le compte bancaire ou postal après signatures des demandes et autorisation de prélèvements. Les prélèvements seront effectués le 10 de chaque mois dès le début de formation. Un échéancier vous sera fourni à la rentrée en formation.

## Absences :

- Toute absence doit être signalée immédiatement et justifiée par un arrêt de travail. Toute semaine réalisée partiellement est due.
- En cas d'absence prolongée et justifiée par un certificat médical (à partir de 15 jours consécutifs) seul un forfait alimentation et internat sera remboursé à la famille.

## Autres frais :

Les frais relatifs aux temps en entreprise (transports, repas, hébergements) sont à la charge de la famille.

Toute dégradation occasionnée par l'apprenti(e) sera constatée et fera l'objet d'une facturation spéciale au prix coûtant (valeur de remplacement).

Les signataires du présent contrat, majeur ou non, sont redevables de toute la pension et s'engagent à régler la pension pour l'intégralité des périodes dans notre établissement.

En cas de non règlement (total ou partiel), le Tribunal de Grande Instance de NIORT, sera saisi. Tous les frais occasionnés pour retard de paiement seront à la charge du signataire (au taux fixé à une fois et demie le taux mensuel de l'intérêt légal), ainsi que les frais de procédures et d'avocats.

**MFR CFA du Marais Poitevin**

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com

# Règlement financier Scolaire

Conformément aux propositions adoptées par le Conseil d'Administration de la Maison Familiale du Marais Poitevin :

	4 <sup>ème</sup> / 3 <sup>ème</sup> E.A.	2 <sup>nd</sup> e Pro PA / SAPAT	1 <sup>ère</sup> Bac Pro CGEA / SAPAT	Term Bac Pro CGEA
Scolarité Alimentation Internat	1 740 Euros	1 865 Euros	1 971 Euros	2 216 Euros
Frais annexes : Forfait fournitures pédagogiques Assurances	82 Euros	108 Euros	113 Euros	129 Euros
Voyage	200 Euros	200 Euros	200 Euros	/
<b>PENSION A L'ANNÉE</b>	<b>2 022 Euros</b>	<b>2 173 Euros</b>	<b>2 284 Euros</b>	<b>2 345 Euros</b>
<b>TOTAL Demi-Pension</b>			<b>1 316 Euros</b>	<b>1 270 Euros</b>
Adhésion	50 Euros	50 Euros	50 Euros	50 Euros
<b>Option soigneur animalier à l'année</b>			100 Euros	
<b>Option hippologie à l'année</b>		144 Euros	331 Euros	348 Euros

10% de remise est accordée pour le deuxième enfant inscrit (**hors voyage et frais d'adhésion**).

Aides possibles : Bourses nationales - Fonds Social, Achat d'équipement (Bac Pro) sous réserve de la décision de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Demi-Pension accessible pour les élèves majeurs de 1<sup>ère</sup> Bac Pro le jour de la rentrée scolaire et **Term.** Bac Pro. Attention le montant des bourses sera calculé sur la base d'une demi-pension.

Ces tarifs comprennent également les diverses cotisations départementales, régionales et nationales, les assurances accidents (MSA), RC et stages (CRAMA), et l'adhésion à l'association (non remboursable en cas de désistement).

Le forfait fournitures pédagogiques comprend les photocopies, cours distribués et transports pédagogiques.

La participation au voyage est obligatoire, un réajustement du coût sera opéré en cours d'année scolaire en fonction des frais réels.

## ▪ PAIEMENT

→ L'adhésion de **50 €**, non remboursable en cas de désistement ou d'exclusion, est payable le jour de la signature du dossier d'inscription.

→ Le règlement des sommes dues pour la pension scolarité, l'alimentation et frais annexes sera payé en 10 mensualités soit :

- ✓ 4<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup> : 202,20 €/mois
- ✓ 1<sup>ère</sup> Bac Pro : 228,40 €/mois
- ✓ Term Bac Pro : 234,50 €/mois
- ✓ 2<sup>nd</sup>e Bac Pro : 217,30 €/mois
- ✓ Demi P : 131,60 €/mois
- ✓ Demi P : 127 €/mois

➢ 1 mensualité à payer par chèque ou en espèces le jour de l'inscription (encaissé le jour de la rentrée).

➢ 9 mensualités par prélèvement automatique sur le compte bancaire ou postal après signatures des demandes d'autorisations de prélèvements. Les prélèvements seront effectués d'octobre à juin (le 10 de chaque mois).

→ L'attribution des bourses. C'est le parent qui fait la demande de bourse qui sera bénéficiaire de la totalité de la somme allouée. Pour les familles boursières, dès la notification de bourse reçue (*novembre*), un réajustement des mensualités sera effectué à compter du mois de décembre.

▪ **ABSENCES** Toute absence doit être signalée à la MFR le lundi avant 10 heures, un justificatif sera exigé.

## ▪ DEMISSION / EXCLUSION

En cas de démission en cours d'année, la scolarité est due dans sa totalité et la pension est redevable pour tout mois commencé (la lettre de démission déclenche la fin des prélèvements) :

- Période 1 : Jour de la rentrée au 31/12/2024
- Période 2 : Du 01/01/2025 au 31/03/2025
- Période 3 : Du 01/04/2025 au 30/06/2025

En cas d'exclusion temporaire toute semaine commencée est due, pour une exclusion définitive la facturation sera réajustée au prorata du temps de présence au sein de la MFR.

## MFR CFA du Marais Poitevin

25 route des cabanes – 79270 SANSAIS LA GARETTE

Tel : 05.49.35.84.18 – Mail : mfr.maraispoitevin@mfr.asso.fr – Site : mfr-maraispoitevin.com